



MSSA

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



MSSA

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société MSSA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MSSA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans la note « Test de perte de valeur des actifs (Impairment test) » de l'annexe, votre société apprécie la valeur d'usage de ses actifs sur la base des cash-flows futurs (méthode des « Discounted cash-flows »). Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des données chiffrées du business plan établi sous la responsabilité du président, et du taux d'actualisation retenu, éléments sur lesquels se fonde la valeur de ces actifs. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues par votre société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à



l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 11 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Pierre-Emmanuel Passelègue

SAS MSSA

POMBLIERE

73600 SAINT MARCEL

Exercice du : 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes arrêtés au : 31/12/2020

SIRET : 41021904200026 Code NAF : 2013B

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	123 149	110 976	12 174	26 125
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	4 119 649	2 967 228	1 152 421	1 462 135
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	5 708 818	3 776 636	1 932 182	1 955 725
	Constructions	20 147 712	15 431 272	4 716 440	4 158 233
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	89 308 467	68 505 805	20 802 663	16 993 581
	Autres immobilisations corporelles	7 496 965	6 519 288	977 677	995 767
	Immobilisations en cours	6 952 508		6 952 508	8 253 123
	Avances et acomptes	87 540		87 540	471 109
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	2 251 260		2 251 260	2 251 260	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	2 349		2 349	4 217	
Autres immobilisations financières	1 063 960		1 063 960	663 750	
	TOTAL (II)	137 262 377	97 311 204	39 951 173	37 235 024
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	5 127 759	326 450	4 801 309	5 790 565
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	3 210 017	440 494	2 769 523	3 237 904
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	111 921		111 921	232 867
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	12 951 791	1 554 692	11 397 098	10 501 869
	Autres créances	3 939 317		3 939 317	4 352 938
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 463 397		1 463 397	883 731	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	372 351		372 351	380 606
	TOTAL (III)	27 176 553	2 321 637	24 854 916	25 380 481
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	164 438 930	99 632 840	64 806 089	62 615 505	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	6 908 000	6 908 000
	RESERVES		
	Réserve légale	690 800	470 361
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	9 674 226	4 573 974
	Résultat de l'exercice	(500 813)	5 320 690
Subventions d'investissement	221 322	255 618	
Provisions réglementées	13 932 210	14 160 245	
	Total des capitaux propres	30 925 745	31 688 889
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	93 000 2 395 664	34 500 2 386 964
	Total des provisions	2 488 664	2 421 464
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 354 079	4 531 002
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	27 748	69 284
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 575 149	10 884 718
Dettes fiscales et sociales	4 062 114	5 026 573	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 047 292	1 780 871	
Autres dettes	9 665 299	5 273 049	
Produits constatés d'avance (1)	660 000	939 656	
	Total des dettes	31 391 680	28 505 152
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	64 806 089	62 615 505
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(500 813,05)	5 320 689,92
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	27 881 955	25 378 750
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	355 107	357 568

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	7 098 050	54 924 158	62 022 207	64 302 687
	Production vendue (Services et Travaux)	1 017 176	3 469 061	4 486 238	6 299 041
	Montant net du chiffre d'affaires	8 115 226	58 393 219	66 508 445	70 601 728
	Production stockée			(507 756)	580 921
	Production immobilisée			2 002 419	1 335 977
	Subventions d'exploitation			2 967 368	1 913 163
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			828 444	1 030 899
Autres produits			634 473	706 985	
Total des produits d'exploitation (1)				72 433 393	76 169 673
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			13 200 397	16 117 644
	Variation de stock			831 240	(813 257)
	Autres achats et charges externes			30 981 545	27 189 417
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 853 681	2 066 380
	Salaires et traitements			13 059 647	13 737 549
	Charges sociales du personnel			6 417 804	6 075 476
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			5 407 609	4 764 468
	- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations			692 611	702 144	
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions			183 200	217 143	
Autres charges			435 305	458 137	
Total des charges d'exploitation (2)				73 063 038	70 515 101
RESULTAT D'EXPLOITATION				(629 645)	5 654 572

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		(629 645)	5 654 572
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	724 12 1 493 519	1 607 1 055 204
Total des produits financiers		1 494 255	1 056 811
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	157 520 1 388 545	128 758 741 410
Total des charges financières		1 546 065	870 168
RESULTAT FINANCIER		(51 810)	186 643
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(681 455)	5 841 216
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	97 081 2 425 004	32 202 89 640 3 203 184
Total des produits exceptionnels		2 522 085	3 325 026
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	21 180 2 544 770	56 340 8 928 3 502 824
Total des charges exceptionnelles		2 565 951	3 568 092
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(43 866)	(243 067)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(640) (223 867)	91 870 185 589
TOTAL DES PRODUITS		76 449 733	80 551 510
TOTAL DES CHARGES		76 950 546	75 230 820
RESULTAT DE L'EXERCICE		(500 813)	5 320 690
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		101 396	71 969

Annexe libre

Etat exprimé en euros

EN PREAMBULE, IL EST PRECISE CE QUI SUIIT :

L'émergence et l'expansion du covid début 2020 couplée à la mise en place à compter du 17 mars 2020 par le Président de la République Française d'un confinement obligatoire ont affecté de manière significative toutes les activités économiques de notre pays.

Notre société a immédiatement réagi en adoptant toutes les mesures de sauvegarde à sa disposition afin de limiter au maximum les conséquences de cette crise sur ses capacités financières.

Nous considérons, qu'au jour de l'arrêté des comptes, ces évènements ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation de la société.

Les comptes de MSSA SAS sont consolidés par intégration globale dans les comptes de Nippon Soda Co Ltd., dont le siège social se trouve à l'adresse suivante :

2-2-1, Ohtemachi - Chiyoda-ku
Tokyo 100-8165 - JAPON

La société MSSA SAS est fiscalement intégrée au groupe ALKALINE, constitué autour de la société ALKALINE SAS.

La présente annexe est jointe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont les comptes ont été arrêtés par le président après consultation du comité stratégique conformément aux statuts.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 ainsi que des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 3 juillet 2020.

Le bilan de l'exercice présente un total de **64 806 089** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **76 449 733** euros et un total **charges** de **76 950 546** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-500 813** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et de sincérité des comptes, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits marquants de l'exercice

L'exercice clos au 31 décembre 2020 a été marqué par la crise sanitaire liée à la Covid-19 avec une baisse du chiffre d'affaires de l'ordre de 5% par rapport à 2019. Des coûts supplémentaires (sanitaires, industriels et logistiques) directement liés au Covid-19 ont été engagés. En effet, la société a rapidement mis en place un protocole de sécurité dans le respect des réglementations, avec un certain nombre de mesures barrières dont le télétravail pour tous les postes qui le permettent, afin de protéger la santé de ses collaborateurs, préserver les emplois et assurer une continuité de service pour ses clients. Il est difficile d'identifier et de chiffrer de manière précise tous les impacts de cette crise sur la performance de la société. Même s'il faut rester prudent, la crise sanitaire actuelle ne remet pas en cause le modèle d'affaire de la société et ne fait pas peser de risque sur la continuité d'exploitation.

La société n'a fait appel à aucune aide d'Etat tant en termes de trésorerie que de subventions liées à la crise sanitaire. Comme chaque année, elle a actualisé son plan d'affaires triennal approuvé par son actionnaire et ce dernier n'a conduit à aucune dépréciation pour perte de valeur d'actif.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La nouvelle unité de fabrication de chlore débromé a été mise partiellement en service en juillet 2020 pour un montant de 3340 K€ Le montant total de cet investissement devrait approcher les 4,6 M€ et la mise en service restante devrait intervenir dans le courant de l'année 2022.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

La société applique les normes comptables issues des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06. La méthode appliquée par la société est exposée ci-après :

1/ Décomposition des éléments d'actif

La réglementation comptable prescrit une méthode par composant (éléments) :

- la structure, c'est à dire l'élément principal d'une immobilisation dissociable qui ne fait pas l'objet de remplacement pendant la durée d'utilisation ;
- le composant est l'élément qui a une durée de vie plus courte que la structure.

2/ Détermination de la base d'amortissement

La base d'amortissement est constituée de la valeur brute de l'actif (Coût de revient). Si cela est justifié, un coût de démantèlement vient compléter la base amortissable. Ce coût est estimé par extrapolation des historiques de coûts pour des opérations identiques.

Au cours de l'exercice 2018, un nouveau calcul de dépréciation a été réalisé, se substituant aux anciennes valeurs nettes constatées en 2006 et en 2012. La dotation d'exploitation aux amortissements de l'exercice est désormais calculée sur la base de la nouvelle valeur dépréciée au 1er janvier 2018.

Une dotation d'amortissement exceptionnel permet de revenir à l'amortissement sur la valeur historique des biens ; cette charge est ensuite contrepassée en résultat exceptionnel via une reprise de provision pour dépréciation d'actifs (écriture fiscale selon avis CNC 2006-12).

3/ Durée de l'amortissement

La durée d'amortissement d'une immobilisation (structure et composant) correspond à la durée d'utilisation de l'actif. L'utilisation se mesure par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

D'une manière générale, les durées de vie moyennes sont les suivantes:

Immobilisations corporelles

- | | |
|------------------------------------|--------|
| - Aménagement des terrains | 20 ans |
| - Constructions industrielles | 30 ans |
| - Constructions légères | 25 ans |
| - Installations complexes | 18 ans |
| - Matériel et outillage industriel | 15 ans |
| - Matériel informatique | 5 ans |

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Autres immobilisations	10 ans
- Emballages immatriculés	25 ans
- Wagons ferroviaires	40 ans

Sur le plan fiscal, la structure d'une immobilisation dissociable est amortie sur la durée de vie d'usage, toujours en linéaire. Les composants sont amortis en principe de la même manière sur le plan comptable et sur le plan fiscal. La société a choisi une option qui permet de conserver la durée de vie antérieure pour les amortissements fiscaux des composants dont la durée de vie comptable est supérieure à l'ancienne durée.

4/ Mode d'amortissement

Les amortissements des immobilisations sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Un amortissement dérogatoire classé au bilan en provisions réglementées est constaté à chaque fois que les durées fiscalement admises sont inférieures aux durées de vies estimées.

5/ Dépenses de remplacement et de gros entretien

Les normes comptables prévoyant que les éléments d'immobilisation corporelle faisant l'objet de remplacements à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes, ou procurant des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, doivent être comptabilisés séparément en tant que composant dès l'origine.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Une provision est constatée sur les titres, et le cas échéant, sur le compte courant, dans le cas où la situation nette de la société est inférieure à la valeur nette des titres.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les VMP sont comptabilisées le cas échéant à la valeur liquidative.

STOCKS ET ENCOURS

Ils sont évalués en prix moyen unitaire pondéré calculé sur les achats et les coûts de production de l'exercice.

Dans le cas où une matière première aurait une volatilité très forte, la méthode du Premier Entré, Premier Sorti lui sera substituée.

En 2020, cette disposition s'applique tout particulièrement au stock de pentoxyde de vanadium en temps que matière première ou quand elle est incorporée au produit fini, le prix de ce dernier étant indexé sur celui de cette première. Par ailleurs, son prix de marché à la clôture est très significativement inférieur à une valorisation en Premier Entré Premier Sorti.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Lorsque la valeur actuelle d'un stock est, de façon significative, inférieure à son coût moyen pondéré, une provision pour dépréciation est constituée, d'un montant égal à la différence constatée.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances douteuses ou litigieuses font l'objet de provisions pour dépréciation calculées en fonction de la perte probable.

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

En Produits constatées d'avance sont reconnus les acomptes de facturation sur les contrats long-terme comptabilisés selon la méthode de l'achèvement.

En Charges constatées d'avance sont reconnues les encours de production.

Ces transactions concernent principalement la construction de certaines cellules d'électrolyse cédées au client mais dont le transfert de risque n'a lieu qu'après un succès au démarrage.

OPERATIONS EN DEVISES

Le nouveau règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et à la comptabilité de couverture publié au JO du 30/12/2015 est appliqué.

L'application de ce règlement pour les devises couvertes se traduit de la façon suivante :

Le chiffre d'affaires et les achats en devises couverts par des instruments financiers sont comptabilisés au taux de couverture. Les dettes et créances commerciales sont comptabilisées au taux de clôture. La revalorisation à la juste valeur de l'instrument financier de couverture est constatée en résultat d'exploitation en contrepartie d'un compte de bilan "Autres créances" ou "Autres dettes".

La revalorisation au cours de clôture des disponibilités en devises est comptabilisée en résultat financier.

Les instruments financiers dont le sous-jacent n'est pas encore comptabilisé sont présentés en engagement hors bilan à leur juste-valeur à la clôture (Mark-to-Market). Ils n'interviennent pas dans la formation du résultat.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

AUTRES POINTS

Le bilan 2019 a été établi avec pour montant relatif aux autres créances la somme de 4 344K€ Le bilan 2020 fait référence dans ses comptes à la somme de 4 353K€ pour les autres créances de l'année 2019. Cette différence de 8K€ s'explique par le reclassement à l'actif du compte débiteur "426100 IJSS SUBROGATION" pour la somme de 8K€ du fait du changement de logiciel de liasse fiscale par la société MSSA en 2020.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	4 075 296		167 501			4 242 798
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 075 296		167 501			4 242 798
CORPORELLES						
Terrains	5 629 896		121 292		42 370	5 708 818
Constructions sur sol propre	2 023 552				348 656	1 674 897
sur sol d'autrui	12 169 889					12 169 889
instal. agencet aménagement	5 411 878		891 048			6 302 926
Instal technique, matériel outillage industriels	82 946 801		8 443 913		2 082 246	89 308 467
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	1 206 706		22 456			1 229 162
Matériel de bureau, mobilier	615 591		45 466			661 057
Emballages récupérables et divers	5 519 842		86 905			5 606 747
Immobilisations corporelles en cours	8 253 123		8 477 965	9 778 580		6 952 508
Avances et acomptes	471 109			383 569		87 540
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	124 248 386		18 089 044	10 162 149	2 473 271	129 702 010
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	2 251 260					2 251 260
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	667 967		400 210	1 867		1 066 309
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 919 227		400 210	1 867		3 317 569
TOTAL	131 242 909		18 656 755	10 164 016	2 473 271	137 262 377

Les immobilisations en cours se justifient comme suit en K€:

Immobilisations en cours au début d'exercice : 8 253
 Prises en charge de l'exercice : 8 477
 Mises en service sur l'exercice : (9 778)
 Immobilisations en cours fin d'exercice : 6 952

La principale mise en service de l'exercice correspond à la nouvelle unité de fabrication de chlore débromé pour un montant 3 340 K€

Les augmentations pour 400K€des autres immobilisations financières correspondent à la sécurisation des retraites "maisons" (art 6 de l'ordonnance 2015-839).

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	2 587 036	491 167		3 078 204
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 587 036	491 167		3 078 204
CORPORELLES	Terrains	2 991 605	238 741	42 370	3 187 976
	Constructions sur sol propre	1 589 033	29 824	327 475	1 291 382
	sur sol d'autrui	6 371 908	262 915		6 634 823
	instal. agencement aménagement	3 251 945	280 656		3 532 600
	Instal technique, matériel outillage industriels	56 623 612	5 395 891	2 082 246	59 937 257
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	871 256	85 907		957 162
	Matériel de bureau, mobilier	496 381	32 120		528 501
Emballages récupérables et divers	3 857 513	220 607		4 078 120	
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	76 053 252	6 546 660	2 452 091	80 147 821
TOTAL		78 640 288	7 037 827	2 452 091	83 226 025

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles	311 869						311 869
TOTAL IMMOB INCORPORELLES	311 869						311 869
Terrains	7 868						7 868
Constructions sur sol propre				25			(25)
sur sol d'autrui				9 395			(9 395)
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels	594 815			964 424			(369 608)
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport				15 503			(15 503)
Matériel de bureau, informatique, mobilier				2 753			(2 753)
Emballages récupérables, divers				150 487			(150 487)
TOTAL IMMOB CORPORELLES	602 683			1 142 587			(539 904)
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL	914 552			1 142 587			(228 035)
TOTAL GENERAL NON VENTILE			914 552			1 142 587	(228 035)

Cf.renvoi Annexe Libre Point I (dotation/diminution)

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	14 160 245	914 552	1 142 587	13 932 210
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	14 160 245	914 552	1 142 587	13 932 210
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	1 363 047	120 700		1 483 747
	Pour impôts	13 730			13 730
	Pour renouvellement des immobilisations	400 500	91 500	86 000	406 000
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	644 187	62 500	121 500	585 187	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 421 464	274 700	207 500	2 488 664
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	15 367 596		1 282 417	14 085 179
	Sur stocks et en-cours	648 304	692 611	573 971	766 944
	Sur comptes clients	1 589 856		35 164	1 554 692
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	17 605 756	692 611	1 891 552	16 406 816
TOTAL GENERAL		34 187 465	1 881 863	3 241 639	32 827 690

Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	875 811	816 635
		914 552	2 425 004

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Cf. renvoi Annexe Libre Point III (Provisions pour Risques et Charges)

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an	
CREANCES	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)	2 349	1 870	479	
	Autres immobilisations financières	1 063 960	60 012	1 003 948	
	Clients douteux ou litigieux	1 529 346	1 529 346		
	Autres créances clients	11 422 444	11 422 444		
	Créances représentatives des titres prêtés				
	Personnel et comptes rattachés	49 258	49 258		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 911 515	1 911 515		
	Autres impôts, taxes versements assimilés	145 423	145 423		
	Divers	3 154	3 154		
	Groupe et associés (2)	25 487	25 487		
	Débiteurs divers	1 804 479	1 804 479		
	Charges constatées d'avances	372 351	372 351		
		TOTAL DES CREANCES	18 329 768	17 325 341	1 004 427
	(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice		1 867			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	355 107	355 107		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	4 998 972	1 516 995	3 481 977	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 575 149	10 575 149		
	Personnel et comptes rattachés	2 194 882	2 194 882		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 757 607	1 757 607		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	23 660	23 660		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	85 966	85 966		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 047 292	1 047 292		
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	9 665 299	9 665 299		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	660 000	660 000		
	TOTAL DES DETTES	31 363 932	27 881 955	3 481 977	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 233 413				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 407 874				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Cf.renvoi Annexe Libre Point IV (Créances et Dettes)

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		19 931 361
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		14 007
<i>INTERETS COURUS A PAYER</i>	14 007	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 767 707
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	6 767 496	
<i>FACTURES NON PARVENUES AGENTS</i>	211	
Dettes fiscales et sociales		3 243 637
<i>PROVISION EL VARIABLE</i>	272 681	
<i>PROVISION CONGES A PAYER</i>	1 616 644	
<i>INT SALARIES</i>	88 800	
<i>NDF PERSONNEL</i>	524	
<i>SAISIE ARRET/PENSION</i>	375	
<i>PROVISION PRIME JUIN</i>	168 085	
<i>PROVISION CH/ELE PAIE</i>	123 097	
<i>CHARGES SOCIALES CONGES A PAYER</i>	703 404	
<i>CHARGE A PAYER ORGANISME</i>	81 157	
<i>TAXE C3S</i>	73 375	
<i>PROVISION CHARGE PRIME JUIN</i>	73 281	
<i>ETAT- CHARGES A PAYER</i>	42 216	
Dettes fournisseurs d'immobilisation		549 661
<i>FACTURES NON PARVENUES IMMOBILISATIONS</i>	549 661	
Autres dettes		9 356 348
<i>AVOIR A ETABLIR</i>	174 032	
<i>AVOIR A ETABLIR GROUPE</i>	526 900	
<i>REEVALUATION JUSTE VALEUR PASSIF</i>	180 423	
<i>CC MSSA/IA</i>	6 404 650	
<i>MSSA/MSSA CO \$</i>	91 834	
<i>MSSA/MSSA CO €</i>	1 978 509	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Produits à recevoir		2 129 603
Autres créances clients		481 417
<i>FACTURES A ETABLIR</i>	297 976	
<i>FACTURES A ETABLIR GROUPE</i>	183 441	
Autres créances		1 648 185
<i>AVOIR NON PARVENU</i>	142 373	
<i>DIVERS PRODUITS A RECEVOIR</i>	854 074	
<i>REEVALUATION JUSTE VALEUR ACTIF</i>	489 279	
<i>CC MSSA/ALKALIN</i>	162 459	

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des produits exceptionnels		2 522 085
Produits exceptionnels sur opérations en capital		97 081
<i>PRODUITS CESSIONS ACTIF IMMOBILISE</i>	62 785	
<i>QUOTE PART SUBVENTIONS EQUIPEMENT</i>	34 296	
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 425 004
<i>REPRISE AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</i>	1 142 587	
<i>REPRISE PROV DEPREC ACTIF CNC 2006-12</i>	1 282 417	
Total des charges exceptionnelles		2 565 951
Charges exceptionnelles sur opération en capital		21 180
<i>VNC ELEMENTS ACTIF CEDE</i>	21 180	
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		2 544 770
<i>DOTATION AMORTISSEMENTS EXCEP MISE REBUT</i>	347 802	
<i>DOTATION AMORT EXCEPTIONNELS CNC 2006-12</i>	1 282 417	
<i>DOTATION AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</i>	914 552	
Résultat exceptionnel		(43 866)

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Aucune rémunération sur l'exercice 2020.

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2020

	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
BECM-Nantissement fonds de commerce sur crédits moyen terme	1 306 731	
BNP-Nantissement fonds de commerce sur crédits moyen terme	1 658 498	
PALATINE-Nantissement fonds de commerce sur crédits moyen terme	1 193 743	
PALATINE-Financement de la compensation carbone 2020	2 289 827	
	6 448 799	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Indemnités départ retraite IDR	4 035 000	
Pensions GPC	3 159 000	
	7 194 000	
Autres engagements		
Cf. état Engagements financiers - Autres engagements	18 404 199	18 114 199
	18 404 199	18 114 199
Total des engagements financiers (1)	32 046 998	18 114 199
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

Cf. renvoi Annexe Libre Point V (Engagements hors-bilan)

Toutes les garanties données et reçues concernent des parties non liées.

Détail - Autres engagements

Engagements financiers - Autres engagements	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Subvention ANVAR (retour à meilleure fortune)	290 000	
ATRADIUS-Garantie Seveso seuil haut site MSSA		680 000
Garantie environnementale DREAL-Seveso (Préf de Savoie)	680 000	
Garanties clients de restitution d'acomptes ou de bonnes fin	469 701	
BECM cautions de bonnes fins		193 045
BNP-cautions sur garantie de restitution d'acomptes		276 656
Cautions douanière	12 700	
BECM-caution douanière		12 700
Cautions fiscale	26 408	
BECM-Cautions sur contestation redressement fiscal		26 408
Ventes à terme de devises=>19 100 KUSD (cf point V)	16 925 390	16 925 390
Totalisation	18 404 199	18 114 199

Effectif moyen

	31/12/2020	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		27	
Professions intermédiaires		93	
Employés		21	
Ouvriers		165	23
TOTAL		305	23

--

Capital social

Etat exprimé en euros

	31/12/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	69 080,00	100,0000	6 908 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	69 080,00	100,0000	6 908 000,00

Le capital social est de 6 908K€ Il est divisé en 69 080 actions de valeur nominale 100€et de même catégorie, entièrement libérées.

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2020
Capital social	6 908 000				6 908 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	470 361	220 439			690 800
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	4 573 974	5 100 251			9 674 226
Résultat de l'exercice	5 320 690	(5 320 690)		(500 813)	(500 813)
Subventions d'investissement	255 618			(34 296)	221 322
Provisions réglementées	14 160 245			(228 035)	13 932 210
TOTAL	31 688 889			(763 144)	30 925 745

Date de l'assemblée générale 25/05/2020

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 31 688 889

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 31 688 889

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (763 144)

Aucune nouvelle subvention d'investissement n'a été octroyée au cours de l'exercice, la variation de 34K€a été rapportée au compte de résultat en résultat exceptionnel.

Le montant net des subventions participant aux capitaux propres s'élève à 221K€au 31 décembre 2020.

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2020

	Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
MSSA COMPANY	2 216 608	4 086 334	100,00	2 248 260	2 248 260
Taux de change EUR Bilan 31/12/2020 = 1,2271\$					
Taux de change EUR Résultat 31/12/2020 = 1,1413\$					
METALES ESPECIALES IBERICA	3 000	(2 385)	100,00	3 000	3 000
Bilan 31/12/2020					
2. Participations (10 à 50 %)					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
MSSA COMPANY					
Taux de change EUR Bilan 31/12/2020 = 1,2271\$					
Taux de change EUR Résultat 31/12/2020 = 1,1413\$					
METALES ESPECIALES IBERICA					
Bilan 31/12/2020					
2. Participations (10 à 50 %)					
	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
			20 444 744	277 918	
				(4 536)	
B. Renseignements globaux					
	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Point I - Amortissement

	Augmentations (K€)	Diminutions (K€)
Dotation exploitation	5 407	-
Dotation exceptionnelle (avis CNC 2006-12)	1 282	
Dotation exceptionnelle sur mises au rebut	348	2 452
	-----	-----
	7 037	2 452

Point II - Test de perte de valeur des actifs (*Impairment test*)

A chaque clôture d'exercice, un test de dépréciation est effectué sur la valeur des actifs de MSSA SAS, en la comparant à la " valeur d'entreprise " du Groupe ALKALINE, déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés, résultant du Plan d'affaires à moyen terme tel qu'approuvé par le Comité Stratégique d'ALKALINE SAS. En effet, l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) telle que considérée pour la préparation des comptes de la mère ultime Nippon Soda correspond à ce périmètre.

Lorsque la « valeur d'entreprise » correspondant à la « valeur d'usage » des actifs, est inférieure à la somme de la valeur comptable des actifs et du besoin en fonds de roulement normatif, diminuée des provisions pour risques et charges des sociétés consolidées, une provision pour dépréciation est constituée à due concurrence.

Les principales hypothèses retenues pour mettre en œuvre le test de dépréciation sont :

- l'application des modalités des nouveaux contrats à long terme sodium notamment en ce qui concerne les clauses d'indexation ;
- un taux de change euro/dollar à 1,1333 en 2021 et 1,1726 en 2022 partiellement couvert, à 1,1995 pour les exercices 2023-2024 correspondant à un niveau proche du taux de change moyen EUR/USD depuis la création de cette devise ;
- le prix de l'électricité retenu correspond à notre meilleure estimation compte tenu de la volatilité récente du prix de l'électricité compensée par des subventions gouvernementales dite de « compensation carbone » (article L122-8 du Code de l'énergie) et d'un abattement sur son prix de transport (Décret n° 2016-141 publié au JOFR le 12 Février 2016) et s'établit autour de 37 EUR/MWh ;
- un taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs de 8,3% et un taux de croissance de 2,0% en valeur terminale en cohérence avec les hypothèses de hausse des prix ;
- des projets de développements par diversification tant au niveau du chlore que du sodium ;
- les flux de trésorerie excluent les entrées et sorties liés à l'impact sur le résultat qui seraient la

Annexe libre

Etat exprimé en euros

conséquence de l'utilisation des déficits fiscaux reportables, mais sont impactés par un impôt normatif au taux de 25% ;

g) un maintien du dispositif d'Effacement et d'Interruptibilité selon les conditions législatives et de marché actuellement en vigueur ;

h) un plan d'amélioration continue de la performance et des coûts de structure en vigueur depuis 2014 ;

i) la prise en compte de la subvention de « compensation carbone » prolongée au-delà de 2024 dans le prolongement des travaux actuels de la Commission Européenne sur l'amendement de la Directive 2003/87/EC.

Au 31 décembre 2020 ces hypothèses conduisent à une "valeur d'usage" des actifs de l'UGT légèrement supérieure à la valeur comptable des actifs immobilisés et du besoin en fonds de roulement diminué des provisions pour risques et charges au niveau du Groupe consolidé.

Compte tenu de la volatilité de certaines hypothèses sus-mentionnées, aucune provision pour dépréciation des actifs n'a été reprise.

Au 31 décembre 2020, la réserve pour perte de valeur s'élève à 10 604K€

Point III - Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges à la clôture de l'exercice 2020 sont constituées principalement de :

- La provision pour médailles du travail à hauteur de 1 483 K€

Les engagements en matière de médailles du travail sont basés sur un calcul actuariel au 31 décembre 2020.

Les principales hypothèses sont :

- 1 Les entrées et sorties d'effectif jusqu'au 31/12/2020 ;
- 2 La rotation retenue par catégories de personnels est fondée sur l'analyse des derniers dix années selon les catégories de personnel soit cadres : 4,46 % / agents de maîtrise : 1,72 % / employés : 1,00% et ouvriers : 1,62 %, avec une absence de turnover pour les salariés âgés de 56 ans et plus ;
- 3 L'évolution salariale sur les trois dernières années selon les catégories socio-professionnelles soit cadres : 5,43% / agents de maîtrise : 3,52% / employés : 3,32% et ouvriers : 4,02% ;
- 4 Un taux d'actualisation de 0,34 % ;
- 5 La table de mortalité INSEE 2015 ;
- 6 L'âge de départ à la retraite de 62 ans ;
- 7 Taux de charges sociales et autres taxes ou cotisation assises sur la masse salariale soit cadres : 54,03% / agents de maîtrise et techniciens : 48,85% / employés & ouvriers : 44,67%).

Annexe libre

Etat exprimé en euros

- Une provision pour remise en état des immobilisations à hauteur de 406 K€

Cette provision correspond aux coûts de démontage des cellules d'électrolyse en fin de vie.

- Une provision pour risques à caractère social pour 33 K€

Cette provision couvre les coûts de défense et d'indemnités probable dans le cadre de litiges avec d'anciens salariés.

- Une provision pour couts de traitement de déchets pour 60 K€

L'achèvement partiel de la nouvelle unité de fabrication de chlore débromé rend temporairement nécessaire un traitement extérieur du résidu bromé.

- Une provision pour impôts pour 14 K€

Cette provision correspond à des arriérés en termes de Contribution Foncière des Entreprises et de Taxes Foncières.

- La provision pour charge "Plan de Prévention des Risques Technologiques " (PPRT) à hauteur de 130 K€

En application de l'article L 515-16 de code l'environnement modifié par l'ordonnance 2015-1324 du 22 octobre 2015 article 1 relatif au Plan de Prévention des Risques Technologiques, la Société a signé une convention de financement en date du 3 juillet 2015 avec l'Etat et les Collectivités territoriales afin d'indemniser les propriétaires de l'exercice du droit à délaissement de leur logement situé dans une zone à proximité immédiate de l'usine de Pomblière. La Société avait établi sa sortie probable de ressources à 83 K€ Une reprise de provision de 74 K€ a été comptabilisée incluant une consommation au titre de travaux réalisés de 11 K€, le reste correspondant un changement d'estimation tant quant aux coûts des travaux que de l'intention de délaissement des propriétaires. L'encours de cette provision ne s'élève donc plus qu'à 9 K€ au 31 décembre 2020. La durée de cette obligation est de 6 ans à compter de la publication de l'ordonnance soit une extinction de cette dernière au 23 octobre 2021.

Par ailleurs, la convention de financement datée du 3 juillet 2015 prévoit que "conformément à la demande de MSSA, les coûts d'expropriation et de délaissement ainsi que les coûts de mise en sécurité et de démolition des 5 biens propriétés de MSSA ont été portés à zéro dans la présente convention". La Société a estimé les coûts de mise en sécurité du seul logement concerné et non utilisé à la date de clôture de l'exercice (logement situé au lieu-dit "la Chambre d'Eau" à Saint-Marcel- Savoie) à 20 K€ et a provisionné cette charge dans les comptes clos fin 2017. Les autres logements ont été reconvertis en local à archive après accord du Préfet et sont donc sécurisés.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Enfin, une convention de financement des travaux devant être réalisés par les propriétaires afin de se conformer aux prescriptions du PPRT a été signée en mai 2017. Autrement dit, il s'agit dans la majeure partie des cas de renforcer l'huissierie des fenêtres et les vitrages pour protéger les habitants des logements d'un risque d'explosion de la cuve à propane, propriété de MSSA. Dans ce cas, les propriétaires demeurent dans leurs logements mais sont invités à effectuer les travaux avant mi-2021. La Société assume 25% du coût des travaux, et c'est à ce titre qu'une provision de 171 K€ a été dotée au cours de l'exercice clos le 31/12/2017, réévaluée à 101 K€ au 31 décembre 2020 en fonction des derniers devis reçus. Des acomptes d'un montant total de 203 K€ ont par ailleurs été versés depuis 2017 à la Caisse des Dépôts et Consignations afin de sécuriser le financement du plan. L'extension de cette obligation interviendra le 6 février 2022.

- Une provision pour abandon du projet d'investissement « laverie » à hauteur de 360 K€

Un changement de direction technologique sur un projet d'investissement majeur de la Société fait porter un risque quant à la réutilisation possible de certains équipements de l'investissement initial pour lesquels la Direction Industrielle est en cours d'investigation.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

- Détail des provisions pour risques et charges

N° de compte	Libellé	RAN 01/01/20	Dotation 2020	Reprise 2020	Solde 31/12/20
151200	Provision pour risques clients	0	0	0	0
151800	Provisions pour risques sociaux	34 500		1 500	33 000
151810	Provisions pour risques déchets débromation	0	60 000	0	60 000
151820	Prov. pertes à terminaison	0	0	0	0
155000	Prov. p/ impôts (contrôle fiscal CFE /TF)	13 730	0	0	13 730
					0
	S/T provisions pour risques	48 230	60 000	1 500	106 730
					0
153000	Provision médailles du travail	1 363 047	120 700	0	1 483 747
158100	Provision litige		2 500	0	2 500
158107	Provision sinistre route Pomblière	40 000	0	40 000	0
158130	Provision remise en état des immob.	400 500	91 500	86 000	406 000
158150	Provision tuyauterie projet Débromation	0	0	0	0
158155	Provision projet laverie	359 687	0	0	359 687
158500	Provision p/ charge PPRT / R1	83 000	0	74 000	9 000
158600	Provision p/ charge PPRT / B	107 000	0	6 000	101 000
158700	Provision p/ charge PPRT / R2	20 000	0	0	20 000
					0
	S/T provisions pour charges	2 373 234	214 700	206 000	2 381 934
					0
	Total des provisions pour risques et charges	2 421 464	274 700	207 500	2 488 664

Point IV - Créance et dettes

1) Dettes

La société a perçu sur l'exercice 2 232 K€ d'emprunt LT pour le financement de la nouvelle unité de débromation du chlore. Avec les déblocages ayant déjà été perçus sur l'exercice 2019, le total des financements perçus s'élève à 3 300 K€. Ces emprunts à amortissement constant ont tous une maturité de 5 ans et sont à garantie *pari passu* entre trois établissements financiers.

De par la hausse de la créance dite de « compensation carbone » 2020 (Décret n° 2016-1095 du 11 août 2016), un pré-financement 2 289 K€ a été contracté en 2020 pour financer cette créance en germe. Cette créance remplissant les conditions de déconsolidation a été

Annexe libre

Etat exprimé en euros

compensé de l'emprunt afférent. La créance n'apparaît plus au bilan que pour sa part non financée soit 612K€ Le pré-financement est reporté en "engagements hors bilan donnés".

Les autres dettes financières sont principalement constituées de soldes créditeurs bancaires et d'intérêts courus non échus pour un montant total de 355 K€ au 31 décembre 2020.

2) Créances

Les créances à plus d'un an correspondent principalement à un nantissement de 800K€ pour sécurisation des rentes (article 6 ordonnance 2015-839) et d'un dépôt de 203K€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du financement du PPRT (cf point II).

Point V - Engagements hors-bilan

1) Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite :

Les hypothèses de calcul actualielles en matière d'indemnités de départ à la retraite sont les mêmes que celles afférentes aux médailles du travail. Se reporter au paragraphe sur les « PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES » pour le récapitulatif des hypothèses de calcul (cf point III).

2) Les engagements en matière de retraites "maison" :

Les anciens salariés de la société reçoivent des pensions dans le cadre d'un régime de retraite qui a été fermé le 1er janvier 1973. Il s'agit de pensions destinées à compléter les arrérages reçus de la Sécurité Sociale et des Caisses de retraite extérieures par ces anciens salariés de manière à leur assurer un certain niveau de revenus.

Les engagements pris par la société envers les bénéficiaires de ces régimes, tous retraités, ont été évalués à partir d'un certain nombre d'hypothèses portant en particulier sur une hypothèse d'inflation à 2%, ainsi que sur le choix d'un taux d'actualisation de 0,34% (contre 0,77% à fin décembre 2019). Ce régime ne compte plus aucun actif au 31/12/2020.

L'évaluation portée ci-dessous est basée sur une étude actuarielle au 31 décembre 2020.

3) Les engagements en matière de subventions ANVAR :

Le 25/09/2000, par contrat, l'ANVAR a accordé à la société une aide à l'innovation d'un montant de 327 K€ en vue de la réalisation d'un programme. La société a effectué un premier remboursement de 37 K€ conformément à l'accord. Les difficultés rencontrées dans la commercialisation des résultats du programme aidé ont amené l'entreprise à demander à l'ANVAR le constat d'échec commercial du programme.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Le 22/06/2005, l'ANVAR a décidé de prononcer le constat d'échec commercial pour un montant de 290 K€ Cet abandon de créance est consenti sous condition d'un retour à meilleure fortune.

4) Mark to market des ventes à terme en USD :

Date de transaction	Date de maturité	Montant contrat en KUSD	Taux à terme EUR / USD	Contrevaleur KEUR	Mark-to-Market (KEUR)
CHANGE A TERME (Vente d'USD = +)					
24/07/2019	20/01/2021	1 500	1,1596	1 293,55	67 836
20/02/2020	20/01/2021	500	1,1026	453,47	46 111
31/07/2019	19/02/2021	1 500	1,1589	1 294,33	69 473
20/02/2020	19/02/2021	500	1,1043	452,78	45 690
26/09/2021	19/03/2021	1 000	1,1588	862,96	46 901
26/09/2021	19/03/2021	1 000	1,1355	880,67	66 991
25/11/2019	20/04/2021	1 000	1,1379	878,81	63 376
06/02/2020	20/04/2021	500	1,1279	443,31	36 762
20/02/2020	20/04/2021	1 000	1,1080	902,53	89 424
26/05/2020	20/04/2021	-1 000	1,1025	-907,03	-93 926
25/11/2019	20/05/2021	1 000	1,1399	877,27	62 382
06/02/2020	20/05/2021	500	1,1282	443,18	36 893
20/02/2020	20/05/2021	1 000	1,1094	901,39	88 807
27/11/2019	18/06/2021	1 000	1,1394	877,65	63 300
07/02/2020	18/06/2021	500	1,1277	443,38	37 817
20/02/2020	18/06/2021	1 000	1,1116	899,60	87 534
27/05/2020	18/06/2021	-1 000	1,1060	-904,16	-89 872
10/02/2020	20/07/2021	500	1,1282	443,18	37 922
26/05/2020	20/07/2021	1 100	1,1134	987,96	95 315
26/05/2020	20/07/2021	1 000	1,1092	901,55	90 051
27/05/2020	20/09/2021	1 000	1,1099	900,98	88 488
25/05/2020	20/01/2022	1 700	1,1076	1 534,85	156 039
26/05/2020	18/02/2022	1 700	1,1160	1 523,30	152 898
25/05/2020	18/03/2022	600	1,1114	539,86	56 553
	TOTAL	19 100	1,1285	16 925,39	1 402 767
SWAP DE CHANGE (Vente d'USD = +)					
27/05/2020	20/08/2021	1 000	1,1008	908,43	-2 224
27/05/2020	20/05/2021	-1 000			

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Point VI - Ventilation du chiffre d'affaires en milliers d'euros (K€)

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019	% 2020 / 2019
Chiffre d'affaires HT	8 115	58 393	66 508	70 602	-5,80%
<u>Répartition par secteur d'activité</u>					
Sodium			50 044	52 255	-4,23%
Chlore			4 692	4 496	4,36%
Lithium			4 912	4 806	2,21%
Dérivés vanadium			2 001	3 744	-46,55%
Dérivés alcalins			1 494	1 627	-8,17%
Divers			3 365	3 674	-8,41%
CA VENTILE	8 115	58 393	66 508	70 602	-5,80%

Point VII - Situation fiscale

1) Fiscalité latente et différée

Différences temporaires (accroissement dette future d'impôt)	KEUR (base)	KEUR (impôt)
Amortissements dérogatoires	13 932	-3 599
Subventions d'investissement	221	-57
Amortissement composant de seconde catégorie	386	-100
Sous-total accroissement	14 539	-3 755
Différences temporaires (diminution dette future d'impôt)	KEUR (base)	KEUR (impôt)
Dépréciation pour perte de valeur (<i>impairment test</i>)	-10 604	2 739
Taxe ORGANIC (C3S)	-73	19
Provision non déductible sur actif immobilisé	-360	93
Sous-total allègement	-11 037	2 851
Situation fiscale latente nette (allègement)	3 502	-905

Annexe libre

Etat exprimé en euros

La fiscalité différée a été valorisée au taux de 25,83% en accord avec les règles de choix du taux de valorisation des impôts différés dans le référentiel des comptes consolidés.

2) Impôt sur les sociétés

Le résultat fiscal présente une perte de - 2533 KE.

Méthode de présentation relative au Crédit d'Impôt Recherche

Les aides fiscales obtenues dans le cadre du Crédit d'Impôt Recherche sont comptabilisées dans les comptes sociaux, en déduction de l'impôt sur les sociétés, pour un montant de 222 KE.

Intégration fiscale

MSSA S.A.S. est intégrée fiscalement au groupe ALKALINE.

En vertu de cette intégration fiscale, MSSA S.A.S. transfère cette perte à la société tête de groupe, ALKALINE S.A.S, qui lui sont définitivement acquises au titre des report déficitaire du Groupe.

Au 31 décembre 2020, le montant de la perte fiscale de l'entité MSSA S.A.S. transférée au Groupe ALKALINE est de -2 531 KE.

Depuis le 31/12/2018, MSSA S.A.S. n'a plus de déficit reportable propre.

Point VIII - Réduction du tarif d'utilisation du réseau public de transport d'électricité et réalisation du Plan de Performance Energétique au 31 décembre 2020

Le Décret n° 2016-141, publié au JOFR le 12 Février 2016 accorde une réduction au tarif d'utilisation du réseau public de transport d'électricité (TURPE) aux consommateurs finals vérifiant certains critères. Conformément à ce Décret, la société a souhaité bénéficier de l'abattement tarifaire au titre de la période 2016 – 2020 et a bénéficié d'abattements sur cette période pour un montant cumulé de 11,1 M€ sur cette même période.

Pour cela un certain nombre d'informations et d'engagements en matière d'économie d'énergie sont nécessaires, notamment la fourniture d'un Plan de Performance Energétique dans le cadre de la politique de Performance Energétique mise en place en 2016. Ce Plan de Performance Energétique est transmis chaque année à la DREAL et un bilan est fait à la fin de la période pour évaluer les résultats obtenus.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Au 31 décembre 2020, cinquième et dernière année d'évaluation pour ce plan, l'objectif de réduction de consommation d'énergie n'est que partiellement atteint à un niveau de 90,6%. Durant l'année 2021, une commission de la DREAL devra statuer sur les causes et réelles et sérieuses avancées par notre société afin de justifier l'atteinte partielle des objectifs, notamment sur les années 2019-2020 marquées par une sous-absorption de la part fixe de l'électricité - la crise sanitaire ayant entraîné une baisse du volume de production – et trancher sur une éventuelle pénalité au regard du résultat enregistré par le Plan. Cette pénalité pourrait toucher tant les abattements déjà obtenus que ceux à venir. L'échantillon des pénalités possibles étant très large, il nous est impossible à ce jour d'en donner un chiffrage suffisamment précis à la date d'arrêt des comptes. Néanmoins, à ce jour, la société reste confiante quant à l'absence de remise en question des abattements obtenus.

Point IX - Evènements post clôture

Crise sanitaire

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire, la situation mondiale reste incertaine et peut évoluer rapidement en fonction de paramètres peu contrôlables. Il est difficile de mesurer et d'anticiper de manière précise les conséquences en 2021 sur l'activité économique en général et sur la société MSSA en particulier.

Contrôle URSSAF

Depuis le 23 mars 2021, la société fait l'objet d'un contrôle URSSAF sur la correcte application des législations de Sécurité Sociale, de l'Assurance chômage et de de la Garantie des salaires. Ce contrôle n'étant pas clos à la date de clôture des comptes, ceux-ci ne peuvent en refléter les éventuelles conséquences comptables.

Traitement des résidus

Le 19 Novembre 2019, un arrêté préfectoral de la Préfecture de Savoie a mis en demeure la société MSSA SAS de réduire sa quantité de résidus de sodium, monoxyde de sodium et lithium dans un délai de 12 mois.

D'après les estimations de la société et compte tenu des investissements déjà réalisés et en cours, une période de 6 ans semble nécessaire pour remplir l'obligation.

Pendant l'année 2020, la société a signé un contrat commercial avec une société chinoise lui permettant de requalifier une partie de ces résidus en produit fini. Ce contrat devrait permettre l'accélération de l'écoulement avec un horizon d'épuisement à Décembre 2023.

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

Un nouvel arrêté préfectoral publié le 13 avril 2021 a astreint la société MSSA à une indemnité financière pour laquelle la sortie de ressources, compte tenu des hypothèses d'écoulement précédentes, est évaluée à 97 K€